Page: 1/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 04.12.2015 Numéro de version 2 Révision: 04.12.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: SurTec 490 B

· Code du produit: S05258, S05259, S05264

 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Décapant pour aluminium

Agent dégraissant

Traitement de surface de métaux

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

SurTec Deutschland GmbH

SurTec Straße 2 D-64673 Zwingenberg Tel.: 0(049)6251-171-700

Fax: 0(049)6251-171-800 e-mail: mail@surtec.com internet: www.surtec.com Centre de Gros Larrieu 19 Rue Gaston Evrard 31094 Toulouse Tel.: +33(0)5 61 07 61 26 Fax: +33(0)5 61 07 68 14 e-mail: contact.fr@surtec.com

SurTec France

Personne chargée du règlement REACH (règlement (CE) no 1907/2006): EHS@surtec.com

· Service chargé des renseignements: SurTec France: +33(0) 5 61 07 61 26

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

SurTec France: +33(0)5 61 07 61 26 ORFILA: +33(0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

tétrafluoroborate d'hydrogène

· Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

(suite page 2)

Page: 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2015 Numéro de version 2 Révision: 04.12.2015

Nom du produit: SurTec 490 B

(suite de la page 1)

25-50%

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se

doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en avec doublure

intérieure résistant à la corrosion.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 16872-11-0 tétrafluoroborate d'hydrogène

EINECS: 240-898-3 Skin Corr. 1B, H314

Numéro index: 009-010-00-X
Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

Amener les suiets à l'air frais et les garder au calme.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Protéger l'oeil intact.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Indications destinées au médecin:

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas d'antidote spécifique connu.

- · Risques Risque de perforation gastrique.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Page: 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2015 Numéro de version 2 Révision: 04.12.2015

Nom du produit: SurTec 490 B

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction:

Le produit n'est pas inflammable.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Après évaporation de l'eau, la formation des substances suivantes est possible:

Fluorure d'hydrogène (HF)

Une combustion incomplète peut créer la formation de monoxyde de carbone, des fumées toxiques et des gaz de combustion.

Dioxyde de carbone (CO2)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Le produit n'est pas inflammable.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

\cdot Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

(suite page 4)

Page: 4/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2015 Numéro de version 2 Révision: 04.12.2015

Nom du produit: SurTec 490 B

(suite de la page 3)

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

La date minimum d'emploi indiquée sur l'étiquette ne concerne que les produits encore emballés et stockés correctement.

· Température de stockage recommandée:

Stockage au - dessus de -12 °C - ne pas sensible au froid

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

· Protection respiratoire:

Pas de décomposition dangereux lors emploi correct.

Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante.

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: filtre FFP2

· Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes avec contour étanche)(ex EN 166)

· Protection du corps:

Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (DIN-EN 465)

(suite page 5)

Page: 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2015 Numéro de version 2 Révision: 04.12.2015

Nom du produit: SurTec 490 B

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:
Couleur:
Incolore
Odeur:
Inodore
Seuil olfactif:
Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: < 1

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: 100 °C

Point d'éclair
 Inflammabilité (solide, gazeux):
 Température d'inflammation:

Non applicable.
non déterminé

· Température de décomposition: 130 °C

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé. Supérieure: Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C:
 Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur.
 Vitesse d'évaporation

23 hPa

 1,155 g/cm³
 Non déterminé.
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique: Non déterminé. **Cinématique:** Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 % VOC (CE) 0,00 %

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- $\cdot\,\textbf{10.1 R\'{e}activit\'{e}}\;\text{Pas d'autres informations importantes disponibles}.$
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse pour assurer le stockage et manutention

Réagit aux métaux non précieux en formant de l'hydrogène.

Réactions aux alcalis (lessives alcalines).

• 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Page: 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2015 Numéro de version 2 Révision: 04.12.2015

Nom du produit: SurTec 490 B

(suite de la page 5)

· 10.5 Matières incompatibles:

Attaque de nombreux métaux non précieux tels que l'aluminium Lessives

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition dangereux lors emploi correct.

Parmi les produits de décomposition en cas d'incendie, voir le chapitre 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë
- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité La partie organique du produit est biodégradable.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Code déchet:

Les code-clés pré-cités représentent les conseils donnés en fonction de l'utilisation normée de ce produit. Une utilisation spéciale ainsi que des mesures d'élimination particulières peuvent le cas échéant imposer une classification différente en ce qui concerne le code-clé.

(suite page 7)

Page: 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2015 Numéro de version 2 Révision: 04.12.2015

Nom du produit: SurTec 490 B

· Catalogue européen des déchets

(suite de la page 6)

44.04.05* '...

11 01 05* acides de décapage

16 03 03* déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA UN1775
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR UN1775 ACIDE FLUOROBORIQUE, solution
- IMDG, IATA FLUOROBORIC ACID solution
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR



· Classe 8 (C1) Matières corrosives.

· Étiquette 8

· IMDG, IATA



· Class 8 Matières corrosives.

· Label 8

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

• Marine Pollutant: Non

• 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

· Indice Kemler: 80· No EMS: F-A,S-B· Segregation groups Acids

 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au

recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

Quantités limitées (LQ)
 Quantités exceptées (EQ)
 Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30

ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

500 ml

Catégorie de transport
 Code de restriction en tunnels

(suite page 8)

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 2 Date d'impression: 04.12.2015 Révision: 04.12.2015

Nom du produit: SurTec 490 B

(suite de la page 7)

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 1L

Code: E2 · Excepted quantities (EQ)

> Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN1775, ACIDE FLUOROBORIQUE, solution, 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- · Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit
- · Contact:

Dr. B. Höferth, Tel.: +49-6251-171-754

Dipl. Ing. S. Brechenser, Tel.: +49-6251-171-758

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Corrosive to metals, Hazard Category 1

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente